

la Nuit des Veilleurs



26 juin 2022

Journée internationale
pour le soutien aux victimes de la torture

« Discerner la vérité ; trouver le chemin » (Jn 14,6)

La vérité a toujours été maltraitée dans l'histoire de l'humanité. Notre époque n'y échappe pas. Déroutés par les crises et les mutations du monde, de plus en plus nombreux sont ceux qui se raccrochent à des simplismes à base de courants complotistes et de fake news véhiculés par les réseaux sociaux.

La vérité est souvent difficile à cerner. C'est la situation de Pilate au procès de Jésus : « Qu'est-ce que la vérité ? » (Jn 18,38). Pilate sait que le jeu politique est pétri de vérités antagonistes, il en vient à douter de l'existence même de la vérité. Or Jésus vient de lui affirmer que la vérité existe : « Ma royauté n'est pas de ce monde. [...]. Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité écoute ma voix » (Jn 18,36-37). Jésus se présente en témoin de la vérité jusqu'au martyre. Mais il ne répond pas à la question de Pilate.

Le Christ identifie et le chemin et la vérité et la vie à sa personne. On trouve ce chemin en suivant le Christ. C'est ce qu'ont fait ses disciples. Est-ce si simple ? Souvenons-nous de Pierre quand Jésus annonce qu'il doit aller à Jérusalem, beaucoup souffrir et être tué. Pierre se voit traité de satan, le diable (Mt 16, 23), qualifié ailleurs par Jésus de « menteur et père du mensonge » (Jn 8,44). Le faux-pas de Pierre ne concerne-t-il pas aussi toute l'histoire des chrétiens ? Comment

discerner les idées de Dieu des idées des hommes quand on a entrepris, comme Pierre, de suivre le Christ ?

L'ACAT œuvre pour la justice. En s'appuyant sur les traités internationaux, elle met les responsables face à leur responsabilité, tente de changer leur regard sur les victimes, rappelle que la torture est un interdit absolu et jamais un instrument de justice, que punir de mort constitue un crime. Sensibiliser les chrétiens pour qu'ils tournent leur regard vers les victimes, c'est leur rappeler que les personnes en situation de détresse se trouvent sur le chemin de Jésus et qu'il s'est identifié à elles : « En vérité, je vous le déclare, chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces plus petits, à moi non plus vous ne l'avez pas fait » (Mt 25,45).

La Nuit des veilleurs est un moment privilégié pour confier au Seigneur les victimes, les bourreaux, ceux qui se sentent concernés par le drame de la torture et ceux qu'il laisse indifférents, et demander que l'Esprit de vérité fasse en chacun son chemin pour l'avènement d'une humanité plus juste, plus humaine.

Extraits de la méditation de l'ACAT-France.
Le texte entier est disponible sur
www.nuitdesveilleurs.fr > ressources

Des femmes et hommes à porter dans vos prières

Ils ont été menacés, battus, torturés, emprisonnés, maintenus en détention. Pour leurs convictions, pour leur engagement politique, pour leur engagement en faveur des droits humains, pour ce qu'ils sont.

Pour les faire taire, pour les faire parler.

Pendant la Nuit des Veilleurs ... soutenez-les.

Leur histoire est représentative de milliers d'autres. Pour la Nuit des Veilleurs, nous aimerions vous inviter à prier pour ces personnes ainsi que leurs familles et à les soutenir par une lettre.

Pour écrire à ces personnes :

Envoyez vos lettres directement aux adresses indiquées près des descriptions des personnes.

Pour Mohamed El-Baker ainsi que Sultana et Luara Khaya, vous pouvez envoyer les lettres à l'ACAT-France. L'ACAT-France transmettra ensuite les lettres. Merci de préciser à qui la lettre est destinée.



La Nuit des Veilleurs est une chaîne internationale de personnes se recueillant pour les victimes. Merci d'inscrire votre événement autour du 26 juin sous **www.nuitdesveilleurs.fr** ! Nous serions très heureux de recevoir vos commentaires, impressions, photos, etc. :
Andrin Honegger, a.honegger@acat.ch. Merci !

Impressum

Sources (méditation, descriptions des cas et suivi) ACAT-France

Rédaction Andrin Honegger (a.honegger@acat.ch)

Conception Katleen De Beukeleer, Andrin Honegger • **Illustrations** Andrin Honegger

Images Sources cf. pp. 9-11 ; ACAT-France

Impression Funke Lettershop AG, Zollikofen

CHINE

Huang Xueqin

participé à des rassemblements chez un autre journaliste activiste. **En prison, Huang Xueqin n'est pas autorisée à recevoir la visite d'un.e avocat.e. Sa famille n'a pas connaissance des accusations qui pèsent à son endroit, ni de son état de santé.**

Depuis sa dernière arrestation l'année passée, Huang Xueqin est toujours emprisonnée au centre de détention n° 2 de Guangzhou. Depuis 2017, la journaliste, initiatrice du mouvement #MeToo en Chine, dénonçait le harcèlement subi par les femmes journalistes. En octobre 2019, elle a fait l'objet d'une première arrestation pour avoir écrit sur son blog des articles relatifs au mouvement de contestation à Hong Kong, avant d'être libérée sous caution en janvier 2020. Le 19 septembre 2021, elle est de nouveau arrêtée et accusée « d'incitation à la subversion du pouvoir de l'État », pour avoir


Écrivez-lui !

HUANG XUEQIN

Guangzhou 2nd Detention
Center: No. 2
Baishuizhai Avenue
Paitan Town
Zengcheng City
Guangzhou
Chine

Priez pour Huang Xueqin ...
Priez pour sa libération !

ÉGYPTE

Mohamed El-Baker



unies avaient appelé à sa libération. À la suite d'une décision judiciaire survenue en novembre 2020 – dont Mohamed n'avait même pas connaissance –, il a également été ajouté à la liste des terroristes pour une durée de cinq ans. **Cette décision a pour conséquences de geler ses biens et avoirs financiers, de lui interdire de voyager à l'étranger ainsi que d'assumer une fonction publique ou officielle, comme celle d'exercer la fonction d'avocat, dans le cas où il serait libéré prochainement.**

Mohamed El-Baker est détenu arbitrairement dans des conditions pénibles depuis près de trois ans au Caire. L'avocat spécialisé dans les droits humains, fondateur et directeur du Centre Adalah pour les droits et libertés, a été arrêté le 29 septembre 2019 pour « participation à un groupe terroriste, financement d'un groupe terroriste et diffusion de fausses informations qui menacent la sécurité nationale ». Pendant un an et demi, il a été détenu dans une cellule mal ventilée de la tristement célèbre prison de Tora au Caire, où il a dû se contenter de cartons comme matelas de fortune et où il n'a pas été autorisé à sortir de sa cellule, sous réserve de visites. L'accès aux livres, journaux et la radio lui a également été refusé. Le 20 décembre 2021, Mohamed a été condamné à 4 ans de détention, alors que plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations

Priez pour Mohamed El-Baker ...
Priez pour un État de droit en Égypte !

Écrivez-lui !



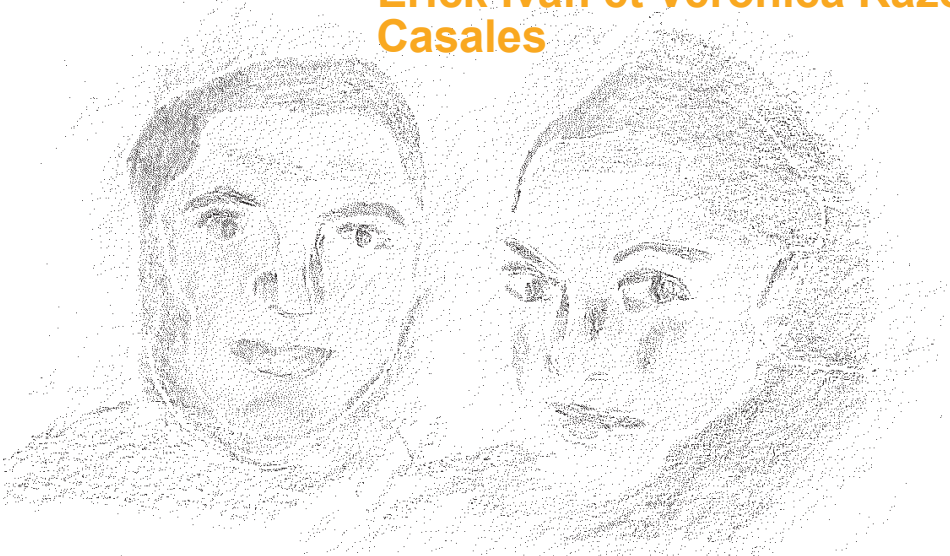
MOHAMED EL-BAKER

ACAT France
7 rue Georges Lardenois
75019 Paris
France

L'ACAT transmettra la lettre

MEXIQUE

Erick Iván et Verónica Razo Casales



Cela fait près de 11 ans que Erick Iván et Verónica Razo Casales sont incarcérés sans procès, sur la base d'aveux arrachés sous la torture. Le 8 juin 2011, ils ont été arrêtés sans mandat d'arrêt par des policiers fédéraux en civil. **Accusés sans preuve, le frère et la sœur ont alors été frappés, électrocutés dans les parties génitales et soumis au simulacre de noyade. Verónica a en outre subi des sévices sexuels, dont deux viols.** Sans l'assistance d'un avocat, ils ont été contraints de signer une déposition dans laquelle ils se déclaraient coupables de deux enlèvements crapuleux. Plusieurs organismes ont dénoncé les violations du droit international subies par Erick et Verónica et demandé leur libération aux autorités. Au début du mois de février 2022, Porfirio Javier Sánchez, un de leurs bourreaux, qui travaillait pour la police fédérale du Mexique, a

été arrêté pour torture et fabrication de fausses preuves. Bien que cette arrestation représente un premier pas vers la lutte contre l'impunité, Erick et Verónica continuent d'être détenus arbitrairement à ce jour.

Écrivez-leur !

ERICK IVÁN Y VERÓNICA RAZO CASALES

Comisión Ejecutiva de Atención a Víctimas:

Angel Urraza #1137

Col del Valle Centro, Benito Juárez

03100 Ciudad de México

Mexique

VIETNAM

Le Huu Minh Tuan



de Le Huu Minh Tuan. Le 28 février 2022, la Cour d'appel de la ville de Ho Chi Minh a cependant confirmé le jugement de l'instance inférieure. **Avant son procès, Tuan n'a pas été autorisé à s'entretenir avec son avocat en raison de la crise sanitaire due au virus de la Covid-19, un motif qui a régulièrement été utilisé de façon abusive par les autorités pour justifier des vices de procédure et des reports d'audiences.**

Le Huu Minh Tuan est détenu à la prison vietnamienne de Chi Hoa. Ce journaliste est membre de l'Association des journalistes indépendants du Vietnam (IJAVN), une association non reconnue par le Parti communiste vietnamien. Le 12 juin 2020, Le Huu Minh Tuan a été arrêté par la police de Ho Chi Minh City, après plusieurs mois de menaces et d'intimidations de la part du bureau de la sécurité publique. En prison, il a été détenu dans des conditions déplorables et a dû attendre plusieurs mois avant de pouvoir rencontrer son avocat. Le 5 janvier 2021, le tribunal populaire de la ville de Ho Chi Minh a déclaré Le Huu Minh Tuan coupable de « propagande anti-État » et l'a condamné à une peine de 11 ans de réclusion après moins de 4 heures d'audience. En juin 2021, le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a demandé la libération

Priez pour Le Huu Minh Tuan ...
Priez pour sa santé et sa libération !

Écrivez-lui !



LÊ HUU MINH TUÂN

Chi Hoa Prison Center (Trai tam giam Chí Hòa)

324 Đ. Hoà Hưng
Phuong 12, Quận 10
Thành phố Hồ Chí Minh 70000
Vietnam

MAROC

Sultana et Luara Khaya

IMAGE : Alpagarat Media



Sultana Khaya et sa sœur Luara sont régulièrement victimes de violences et d'agressions sexuelles de la part des forces de sécurité marocaines. Depuis le 19 novembre 2020, elles sont abusivement assignées à résidence en raison de leur engagement pour la défense des droits des Sahraouis. Cette mesure leur a été annoncée oralement par le chef de la police, sans qu'aucune décision judiciaire ne soit rendue. Depuis, les forces de sécurité marocaines se sont positionnées autour de leur domicile et ont empêché les deux sœurs de sortir. Les deux sœurs ainsi que leur mère âgée de plus de 80 ans, ont été agressées sexuellement à plusieurs reprises. **Le 5 décembre 2021, des agents ont forcé Sultana à inhaler une substance ayant entraîné une paralysie de ses membres et lui ont injecté un liquide inconnu ayant entraîné la perte de plusieurs dents, des démangeaisons et des gonflements. Puis,**

pendant deux heures, Sultana Khaya et sa sœur ont été violées et battues. Les agents ont également saccagé la maison et rendu inutilisable le réservoir d'eau. Le 16 mars 2022, des volontaires américains ont pu rejoindre la famille Khaya, brisant le blocus imposé par les autorités marocaines. Si les sœurs Khaya peuvent à présent sortir autour de leur maison, elles ne peuvent toujours pas franchir le périmètre de sécurité imposé par les forces marocaines.

Écrivez-leur !

SULTANA ET LUANA KHAYA
ACAT France
7 rue Georges Lardennois
75019 Paris, France
L'ACAT transmettra la lettre



Suivi

de la Nuit des Veilleurs 2021

Que sont devenues les personnes que vous avez soutenues spirituellement ou par écrit lors de la Nuit des Veilleurs 2021 ?

MEXIQUE

Kenia Inés Hernández Montalván est détenue depuis octobre 2020 et le parquet mexicain multiplie les affaires à son encontre. Coordinatrice du Colectivo Libertario Zapata Vive, mouvement d'agriculteurs qui défend le droit à la terre, elle a été arrêtée à trois reprises sur de fausses accusations, entre juin et octobre 2020. **Son état de santé est aujourd'hui particulièrement inquiétant.** Les causes seraient les mauvaises conditions sanitaires du centre de détention où elle est incarcérée. Kenia souffre de fièvre, de maux de tête, de maux d'estomac, de frissons et de douleurs corporelles générales.



IMAGE : Front Line Defenders

BURUNDI

Le défenseur des droits humains Nestor Nibitanga a été libéré dans le cadre d'une grâce présidentielle après plus de trois années de détention arbitraire. Cet ancien représentant de l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH) a été condamné en été 2018 à cinq ans de prison ferme pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'État ». Il lui a été reproché d'avoir continué à travailler pour APRODH après la radiation de cette dernière par les autorités, en octobre 2016.



IMAGE : iprivé

ÉGYPTE

Le défenseur des droits humains de la communauté copte Ramy Kamel a été libéré le 8 janvier 2022. Pourtant, il est toujours poursuivi dans le cadre de l'affaire qui l'avait conduit à être placé en détention provisoire en automne 2019. Il lui est également interdit de quitter le territoire, prétendument par mesure de sécurité. Ses avocats continuent leurs efforts pour obtenir l'abandon des poursuites à son encontre.



CHINE

Zhang Zhan est toujours en détention. Après s'être rendue en février 2020 à Wuhan pour filmer les malades alités dans un couloir d'hôpital, cette ancienne avocate a été arrêtée en mai 2020, puis condamnée fin décembre à quatre ans de prison pour provocation à l'ordre public. Dès juin 2020, elle a entamé une grève de la faim pour protester contre sa détention. Ses geôliers lui ont alors imposé une sonde gastrique nasale. **Pour la punir de s'être mise en grève de la faim, elle a été forcée de porter des entraves aux pieds et aux mains 24 heures sur 24 pendant plus de trois mois.** Le 28 décembre 2020, jour de son procès, elle a dû être conduite dans la salle d'audience en fauteuil roulant. Après son verdict, elle a refusé de faire appel, estimant que « le système dans son ensemble [était] absurde ». Pourtant, elle assure ne jamais avoir été autant déterminée.



MAROC

Mohamed Lamine Haddi, militant en faveur de l'indépendance du Sahara occidental, a été condamné à 25 ans de réclusion en 2013. Ses aveux lui ont été arrachés sous la torture. Depuis, il est à l'isolement et n'est autorisé à sortir de sa cellule qu'une heure par jour. Il ne peut recevoir la visite d'un avocat et, depuis mars 2020, les visites de sa famille lui ont été interdites. Le 17 janvier 2021, Mohamed a commencé une grève de la faim pour dénoncer les conditions de détention à la prison de Tiflet II à Rabat, où il est incarcéré. **Mohamed souffre actuellement d'une paralysie partielle du côté droit, de pertes de mémoire et de douleurs à la main gauche.** Malgré cela, on lui interdit l'accès à un médecin.



IMAGE : Alparagrat Media

ACAT : Renforcer la lutte contre la torture

Dans le monde entier, l'ACAT s'engage pour les personnes emprisonnées, persécutées, maltraitées et torturées. Pour celles aussi qui, craignant la torture, évaluent désespérément si c'est par le silence, des déclarations d'innocence ou un témoignage qu'elles seront les plus susceptibles d'échapper à la douleur, à l'humiliation et à la trahison de leurs compagnons. Car lors des arrestations et interrogatoires, les forces de l'ordre recourent trop souvent à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Depuis plus de 40 ans, l'ACAT exhorte les autorités à se conformer à l'interdiction de la torture en vertu du droit international et demande que les victimes concernées soient traitées avec humanité et que les personnes arbitrairement détenues soient libérées.

L'ACAT mise également sur une autre dimension : la force de la prière ! Une connexion spirituelle avec des personnes qui se sentent oubliées par le monde entier et la demande de l'aide d'une force supérieure peuvent donner aux victimes le courage et l'espoir de surmonter la souffrance.

Merci d'être solidaires avec Huang Xueqin, Mohamed El-Baker, Erick Iván et Verónica Razo Casales, Le Huu Minh Tuan ainsi qu'avec Sultana et Luara Khaya – par la prière, une lettre ou en informant votre entourage de leur sort. Merci également pour votre don, grâce auquel l'ACAT pourra continuer à défendre les victimes d'injustice et de mauvais traitements.

Compte bancaire :

IBAN : CH16 0900 0000 1203 9693 7 • CCP : 12-39693-7

Modèle d'annonce de collecte pour votre Église ou votre paroisse :

→ www.acat.ch > Agir > Nuit des Veilleurs




En
vente au
Secrétariat
de l'ACAT



ACAT-Suisse
Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
+41 (0)31 312 20 44
info@acat.ch • www.acat.ch
CCP : 12-39693-7
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7

 @ACATSuisse

 @acat_ch



**Votre don en
bonnes mains.**